

Gouvernement du Québec

Décret 331-2026, 19 mars 2026

CONCERNANT la nomination de monsieur Réjean Houle comme sous-ministre adjoint chargé du Secrétariat à la jeunesse au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Réjean Houle, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint chargé du Secrétariat à la jeunesse au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 4 avril 2026;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Réjean Houle comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

87564

